

Séance ordinaire du 16 décembre 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce seizième jour du mois de décembre deux mille treize à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2013-11-30

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2013, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux 8.6, 16.1 et 17.1 intitulées :

« **Direction générale**

Positionnement relatif à la cohabitation des véhicules hors-route sur le territoire de la ville

Réf. : DG-2013-091-R-1 »

« **Urbanisme et arrondissements**

Désignation des membres du comité consultatif de toponymie de la Ville

Réf. : URBA-PSU-2013-018 »

« **Développement**

Vente d'une partie du lot 4 024 113 du cadastre du Québec à Les entreprises Dumas & fils inc. (terrain situé sur la rue des Calfats, secteur Lévis) et affectation du produit de la vente

Réf. : DEV-2013-151 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« **Avis de motion**

Avis de motion du Règlement sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol

Réf. : URBA-PSU-2013-017 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-31

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-11-32

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 décembre 2013, tel qu'il est modifié aux résolutions CV-2013-11-18 « Avis de motion du Règlement RV-2013-12-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (ajustement d'une affectation axe commerciale à même une affectation ressources, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) » et CV-2013-11-22 « Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (ajustement d'une affectation axe commerciale à même une affectation ressources, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et assemblée de consultation » par le

remplacement, dans le titre, du mot « affection » par le mot « affectation ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-33

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil de la Ville

La déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau et Clément Genest est déposée.

CV-2013-11-34

Désignations de membres du conseil de la Ville à différents comités, commissions et organismes

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De désigner les membres du conseil de la Ville aux différents comités commissions et organismes, tel qu'il est mentionné en annexe à la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-35

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 26 novembre, 2 et 3 décembre 2013

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 26 novembre, 2 et 3 décembre 2013 est déposé.

CV-2013-11-36

Contrat à intervenir avec un membre du personnel de la Direction du service de police concernant son congé à traitement différé

Réf. : [RH-2013-107](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder un congé à traitement différé à un membre du personnel de la Direction du service de police, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir, tel qu'il est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-107.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-37**Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, concernant l'attribution des horaires pour la période hivernale pour le Service des travaux publics**Réf. : [RH-2013-110](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-110, concernant l'attribution des horaires pour la période hivernale pour le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-38**Signature d'un contrat de travail hors cadre d'intérim**Réf. : [RH-2013-112](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Clément Genest

De nommer Vincent Vu au poste hors cadre de directeur général adjoint — administration et performance organisationnelle par intérim, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2013-112.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-39**Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville**Réf. : [AGR-2013-027](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision AGR-2013-027, est déposé à titre d'information.

CV-2013-11-40**Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance**Réf. : [AGR-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'affecter un montant de 102 325 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance afin d'assumer, entre autres, les

services professionnels et le versement d'indemnité à des réclamants, au poste de dépenses 02-145-00-996.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-41

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une formation de l'Union des municipalités du Québec

Réf. : [DG-2013-121](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner à participer à la formation sur l'éthique et la déontologie offerte par l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu les 8 et 9 février 2014, à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-42

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Les Amis du Juvénat inc.

Réf. : [DG-2013-122](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau, Janet Jones et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de Les amis du juvénat inc. qui aura lieu le 6 février 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-43

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Réf. : [DG-2013-123](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De verser à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches une aide financière au montant de 25 000 \$, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-44

Aide financière à l'Association des pompiers de Lévis

Réf. : [DG-2013-124](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière au montant de 2 000 \$ à l'Association des pompiers de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-45

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc.

Réf. : [DG-2013-125](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Guy Dumoulin, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de l'Atelier occupationnel Rive-Sud inc. qui aura lieu le 11 janvier 2014 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-46

Aide financière à Société V.I.A.

Réf. : [ENV-MR-2013-044](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder une aide financière ponctuelle exceptionnelle à Société V.I.A. d'un montant de 184 725 \$ pour le maintien de ses activités et services à la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-47

Attribution du contrat pour la fourniture de carburant (diesel coloré) pour les installations temporaires de pompage d'eau (contrat 2)

Réf. : [INF-EM-2013-037](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture de carburant (diesel coloré) pour les installations temporaires de pompage d'eau (contrat 2, appel d'offres 2013-50-73) à Paquet et fils ltée, au prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 476 112 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-48

Adoption du rapport annuel 2012 dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable et constitution d'un comité

Réf. : [INF-GEN-2013-098](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le rapport annuel 2012 dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-098.

De prendre acte de la constitution du comité de travail mentionné à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-49

Autorisation à la Société de transport de Lévis pour effectuer des virements de fonds dans le cadre de son budget

Réf. : INF-2013-034

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la Société de transport de Lévis à effectuer des virements de fonds pour un montant supplémentaire de 532 000 \$ à l'intérieur de son budget annuel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-50

Financement de la dépense relative à la fourniture de travaux correctifs à apporter à différents ascenseurs et monte-charges de la Ville

Réf. : INF-BI-2013-015

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De financer la dépense relative aux travaux correctifs à apporter à différents ascenseurs et monte-charges de la Ville au montant maximal de 46 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-51

Financement additionnel de la dépense relative aux les travaux de démolition du bâtiment situé au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis)
Réf. : INF-BI-2013-018

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer la dépense supplémentaire relative aux travaux de démolition du bâtiment situé au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis) au montant maximal de 82 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-52

Dépôt de la mise à jour des dépenses décrétées et des contrats octroyés à la suite de la contamination de la rivière Chaudière par un déversement de pétrole à Lac-Mégantic
Réf. : [INF-GEN-2013-121](#)

La mise à jour des dépenses décrétées et les contrats attribués à la suite de la contamination de la rivière Chaudière en raison d'un accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-121, est déposée à titre d'information.

CV-2013-11-53

Modification de la résolution CV-2012-06-96 « Attribution de contrat pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létourneau, décret des travaux et financement afférent »

Réf. : DVC-EQR-2013-019

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier la résolution CV-2012-06-96 « Attribution de contrat pour la réalisation des travaux d'entretien et de réparation du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létourneau, décret des travaux et financement afférent » par la suppression du mot « temporairement » ainsi que des mots « et de prévoir une

autre source de financement pour ce projet que celle ainsi autorisée temporairement, l'autre partie de cette dépense étant déjà financée par la résolution CE-2012-03-68 adoptée par le comité exécutif ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-54

Reconnaissance des priorités d'intervention et du plan d'action régional du programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches

Réf. : [DVC-SOC-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De reconnaître les priorités d'intervention et le plan d'action régional approuvé par le comité territorial de partenaires, tel que décrit au formulaire de demande de soutien financier du programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2013-029.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-55

Addenda au protocole d'entente relatif à l'implantation et à l'exploitation d'un complexe de soccer intérieur

Réf. : DVC-SPO-2013-034-R-1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'addenda au protocole d'entente relatif à l'implantation et à l'exploitation d'un complexe de soccer intérieur intervenu avec la Commission scolaire des navigateurs, l'Association régionale de soccer de Québec, 9123-1878 Québec inc., la Caisse populaire Desjardins des rivières Chaudière et Etchemin, Groupe Honco inc. et Complexe de soccer Honco de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2013-034-R-1 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet addenda ainsi que tout document utile pour y donner effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-56

Changement de norme de comptabilisation des paiements de transfert, au sujet de la mesure d'appariement fiscal, « Montant à pourvoir dans le futur »

Réf. : [FSA-TRE-2013-041](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations

au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier le déséquilibre indiqué à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2013-041, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012, de même que d'établir que les montants d'affectations, qui peuvent être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui porte sur les états financiers 2013, ne peuvent pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme comptable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-57

Dépôt de listes de certains contrats au 30 novembre 2013

Réf. : [FSA-APP-2013-022](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 novembre 2013 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 novembre 2013 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 novembre 2013, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 novembre 2013 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2013-11-58

Contrat concernant la location d'équipements de radio-communications pour le service des travaux publics des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest à intervenir avec Novicom 2000 inc.

Réf. : [FSA-APP-2013-023](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat concernant la location d'équipements de radio-communications à intervenir Novicom 2000 inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FSA-APP-2013-023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-59

Autorisation de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement associée à

la crise financière 2008 et affectation de la réserve pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008 relative aux dépenses au titre des coûts des avantages sociaux futurs pour l'année 2013

Réf. : [FSA-TRE-2013-038](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De ne pas se prévaloir, pour l'exercice 2013, de la mesure d'allègement permise pour les organismes municipaux à la suite des pertes actuarielles majeures constatées lors de la crise financière de 2008 et d'affecter un montant de 1 000 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008, aux postes de dépenses indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2013-038, et ce, pour financer en partie le montant à pourvoir dans le futur pour les coûts des avantages sociaux futurs pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-60

Financement de la dépense relative à l'acquisition par la Ville d'une partie du lot 1 963 177 du cadastre du Québec

Réf. : [DEV-2013-207](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De financer la dépense relative à l'acquisition par la Ville d'une partie du lot 1 963 177 du cadastre du Québec et aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 63 800 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-61

Vente de parties du lot 5 392 435 du cadastre du Québec (rue de l'Aréna, secteur Saint-Nicolas) à Gestion Paul Daigle inc., confirmation relative à l'utilisation de ce lot et affectation du produit de la vente

Réf. : [DEV-2013-241](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De décréter que les parties du lot 5 392 435 du cadastre du Québec d'une superficie approximative totale de 904,0 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-241, ne sont plus affectées à l'utilité publique.

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Paul Daigle inc. des parties du lot 5 392 435 du cadastre du Québec précédemment décrites, d'une superficie approximative totale de 904,0 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur.

D'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-62

Modification de la résolution CV-2013-09-80 « Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des Navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas » »

Réf. : [DEV-2013-248](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2013-09-80 « Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des Navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas » » par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots et des chiffres « une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 » par les mots et les chiffres « du lot 5 273 366 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-63

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Réf. : [DEV-2013-250](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 10 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2013-250 et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-64

Acquisition de servitudes pour des conduites d'aqueduc et d'égouts et de passage sur une partie du lot 5 143 921 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2013-271](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Michel Turner

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux réalisés sur une partie du lot 5 143 921 du cadastre du Québec a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les servitudes requises pour permettre le maintien et l'entretien des conduites d'aqueduc et d'égouts situées sur une partie du lot 5 143 921 du cadastre du Québec de même que de passage, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe BLGM inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-65

Entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis pour les années 2014 à 2016 et autorisation aux membres du conseil de la Ville à participer à des activités

Réf. : [DEV-2013-275](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-275 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

D'autoriser tous les membres du conseil de la Ville à participer aux activités énumérées à cette fiche de prise de décision, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission de chacune des activités.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-66

Renonciation à une servitude d'aqueduc et d'égout créée en 1976 sur l'ancien lot 153 partie (aujourd'hui désignée par le lot 2 697 954 du cadastre du Québec) et maintenant inutile

Réf. : [DEV-2013-277](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renoncer définitivement à la servitude d'aqueduc et d'égout créée par l'acte notarié publié au bureau de la publicité des droits de Lévis sous le numéro 213 066, affectant les lots 2 696 331, 2 696 346, 2 696 348, 2 696 350, 2 696 353, 2 697 947 et 3 977 771 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par les propriétaires de ces lots et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-67

Avis de motion du Règlement RV-2013-13-00 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (calendrier 2014 des séances du comité exécutif)

Réf. : [AGR-2013-026](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-00 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Ce règlement a pour objet de modifier les jours et les heures fixés pour la tenue des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2014.

CV-2013-11-68

Avis de motion du Règlement RV-2013-13-01 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2014

Réf. : [FSA-TRE-2013-042](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-01 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2014.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les crédits alloués à la Société de transport de Lévis, les dépenses relatives aux dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- d'officialiser le montant maximum par hectare de la valeur imposable d'un terrain utilisé comme parcours de golf d'une superficie de 20 hectares ou plus et ouvert au public et le pourcentage utilisé pour calculer ce montant;

- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CV-2013-11-69

Avis de motion du Règlement RV-2013-13-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : URBA-2013-108-R-1

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation Commerciale artérielle à même une partie d'une aire d'affectation Résidentielle faible densité située sur la rue Commerciale dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

CV-2013-11-70

Avis de motion du Règlement RV-2013-13-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : URBA-2013-108-R-1

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone M1626 à même la zone M1627 et une partie de la zone H1620, d'y autoriser certains usages commerciaux, de services, communautaires et relatifs aux industries technologiques, de recherche et de développement, avec possibilité de deux logements maximum par bâtiment, et de prévoir certaines normes applicables pour ces usages et pour les terrains et les bâtiments principaux situés dans cette zone.

CV-2013-11-71

Avis de motion du Règlement RV-2013-13-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : URBA-2013-108-R-1

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet d'assujettir dans la nouvelle zone M1626, la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation pour certains travaux, à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés.

CV-2013-11-72**Avis de motion du Règlement RV-2013-13-05 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales, zone H0133, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2013-115](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-05 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre uniquement, dans la zone H0133, des habitations multifamiliales isolées de 4 et 8 logements, de prévoir leur hauteur maximale, leurs normes d'implantation, la densité nette d'occupation du sol et la superficie et les dimensions minimales des terrains, d'ajouter une norme spécifique applicable dans cette zone concernant les espaces de stationnement et de supprimer la disposition spécifique applicable dans celle-ci concernant les accès véhiculaires.

CV-2013-11-73**Avis de motion du Règlement RV-2013-13-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2013-115](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation Résidentielle moyenne densité à même une partie d'une aire d'affectation Résidentielle faible densité située du côté nord de la route Marie-Victorin.

CV-2013-11-74**Avis de motion du Règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contrainte de sol, secteur Saint-Romuald)**Réf. : [URBA-2013-143](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'interdire sur le lot 4 904 392 du cadastre du Québec, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les piscines hors-terre et les piscines creusées, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil (conseil de

l'arrondissement) en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CV-2013-11-75

Avis de motion du Règlement RV-2013-13-08 modifiant le Règlement RV-2013-12-38 fixant pour l'année 2013 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Réf. : [DEV-2013-207](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-08 modifiant le Règlement RV-2013-12-38 fixant pour l'année 2013 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition de la partie du lot 1 963 177 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 279,9 mètres carrés, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CV-2013-11-76

Adoption du Projet de règlement RV-2013-13-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation

Réf. : URBA-2013-108-R-1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-13-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-108-R-1.

De permettre au maire de tenir une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-77

Adoption du Projet de règlement RV-2013-13-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : URBA-2013-108-R-1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-13-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-108-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-78

Adoption du Projet de règlement RV-2013-13-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : URBA-2013-108-R-1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-13-04 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-108-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-79

Adoption du Projet de règlement RV-2013-13-05 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales, zone H0133, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-115](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-13-05 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-115.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-80

Adoption du Projet de règlement RV-2013-13-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) et assemblée publique de consultation

Réf. : [URBA-2013-115](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-13-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-115.

De permettre au maire de tenir une assemblée publique de consultation pour le

projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-81

Adoption du Projet de règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contrainte de sol, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2013-143](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le projet de règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-143.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-82

Adoption du Règlement RV-2013-12-95 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux (précisions pour les chiens guides et les chiens d'assistance)

Réf. : DG-2013-116

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-95 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de préciser certaines dispositions concernant les chiens guides et les chiens d'assistance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2013-12-95 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-83**Adoption du Règlement RV-2013-12-97 modifiant le règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon**Réf. : [INF-GEN-2013-122](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-97 modifiant le règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur l'avenue Albert-Rousseau entre la route Lagueux et la rue Versailles, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2013-12-97 modifiant le règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-84**Adoption du Règlement RV-2013-12-98 modifiant le règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**Réf. : [INF-GEN-2013-122](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-98 modifiant le règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Simonne-Monet-Chartrand, dans le secteur Saint-Nicolas et d'enlever le stationnement réservé au transport des personnes handicapées du côté nord de la rue Saint-Georges, face à l'immeuble sis au numéro civique 5317, dans le secteur Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2013-12-98 modifiant le règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-85

Adoption du Règlement RV-2013-12-99 modifiant le règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernal

Réf. : [INF-GEN-2013-122](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-99 modifiant le règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernal a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement, du 1^{er} décembre au 15 mars, sur une partie du chemin du Gouvernement, dans le secteur de Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2013-12-99 modifiant le règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernal.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-86

Adoption du Règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone H0892, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [AGR-2013-025](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H0892, les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de six logements et de prévoir les normes minimales concernant la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain pour cet usage et les normes minimales concernant la hauteur et les marges de recul de ces habitations ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-10-71.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-87

Adoption du Règlement RV-2013-12-48 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole, Note 3, secteurs 1, 2, 3, 9, 12 et 13)

Réf. : [URBA-2013-114-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-48 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le Règlement RV-2008-07-60 comme suit :

- ✓ pour apporter certaines modifications au schéma à la suite de la décision numéro 365092 du 1^{er} mai 2012 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- ✓ pour tenir compte de l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 384 458 et 2 384 459 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 3,75 hectares, correspondant à l'emprise de la voie ferrée qui traverse le terrain de golf La tempête et de l'exclusion d'une partie du lot 3 167 632 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 0,016 hectare, située près de la rue du Bosquet (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), afin d'agrandir une aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE à même une partie d'une aire d'affectation EXPANSION À TRÈS LONG TERME, pour y inclure cette partie du lot 3 167 632 de ce cadastre;
- ✓ pour tenir compte du rejet par cette commission de la partie de la demande d'exclusion relative à plusieurs lots ou parties de lots situés du côté sud de la rue Turgeon (secteur Lévis), et de celle relative à des parties de lots situées dans le secteur Pintendre, entre la route du Président-Kennedy et le chemin Pintendre;
- ✓ pour actualiser la situation relative au secteur du côté est de l'avenue Saint-Augustin et le secteur des environs du lac Charbonneau, près de la route Lagueux, car ils n'ont pas fait l'objet de la demande d'exclusion, compte tenu du fait qu'ils sont situés dans des îlots déstructurés;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2013-12-48 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution

CV-2013-05-93.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-88

Adoption du Règlement RV-2013-12-60 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole, note 3, secteur 6)

Réf. : [URBA-2013-119-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-60 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé pour donner suite à la décision numéro 365092 de la Commission de protection du territoire agricole, ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 849 490 et 2 846 770 du cadastre du Québec, situé dans le voisinage de la rue des Frênes Sud et de la rue des Frênes Nord à l'est de la route Lagueux (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), d'agrandir l'aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE à même une partie d'une aire d'affectation RESSOURCES et de modifier le périmètre d'urbanisation pour y inclure ces parties de lots ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2013-12-60 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-06-93.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-11-89

Avis de motion du Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol

Réf. : URBA-PSU-2013-017

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol.

Ce règlement a pour objet d'adopter un programme pour la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol.

CV-2013-11-90**Période d'intervention des membres du conseil**

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2013-11-91**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-11-92**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

À 20 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
